



Appel à projet CAF des Hauts-de-Seine

« Citoyenneté, Vivre ensemble et Promotion des valeurs républicaines »

Année 2024

Le dossier de candidature est à retourner à l'adresse mail suivante :

CAF92-BP-Valeurs-de-la-Republique@caf92.caf.fr

avant le 12 juillet 2024 pour des projets se déroulant durant l'année 2024

Préambule

La Branche Famille, fidèle aux principes d'universalisme et de prévention qui guident son action, s'est engagée dans la promotion des valeurs de la République et la prévention de la radicalisation. En effet, la CAF, par ses missions et ses actions qui sont au cœur des politiques de solidarité, participe pleinement à la construction d'une société inclusive et contribue à faire vivre les valeurs républicaines.

De manière plus ciblée, le soutien de la Caf s'articule autour de plusieurs risques identifiés :

- Celui du repli sur soi et du délitement du vivre ensemble si les phénomènes d'exclusions ou les fragilités des individus sont considérés comme une fatalité, si ceux-ci ne sont plus considérés comme porteurs de créativité et de capacité d'action, d'expression et d'initiatives.
- Celui d'un rejet des institutions démocratiques et des valeurs républicaines si celles-ci ne sont pas mises en œuvre concrètement auprès de tous les jeunes, si leur épanouissement, leurs projets et leur participation à la vie sociale ne sont pas soutenus de manière égale.
- Celui de la rupture des familles si on ne leur donne pas les outils pour identifier les comportements à risque, comprendre les mécanismes de la radicalisation violente et maintenir le dialogue parent-enfant.

Dans la continuité de l'action entreprise depuis 2017, la Caf reconduit l'appel à projets visant à apporter un soutien financier aux porteurs de projets qui s'inscrivent dans cette action.

Objectifs

Chaque année, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales met à disposition des CAF une enveloppe spécifique destinée à soutenir des actions de promotion des valeurs de la République et de prévention de la radicalisation et à soutenir les familles concernées.

Dans les Hauts-de-Seine, ce fonds est destiné à soutenir des projets qui répondent à une logique de prévention primaire et qui poursuivent **l'un des objectifs** suivants :

- Renforcer le vivre ensemble et lutter contre les discriminations,
- Favoriser la compréhension des institutions et des valeurs républicaines,
- Développer ou renforcer l'éducation aux médias et à l'information à l'ère du numérique,
- Expliquer les mécanismes de radicalisation et développer l'esprit critique dans le cadre de la pédagogie du « contre discours ».

Les publics ciblés par ces interventions sont les jeunes de toutes tranches d'âges et leurs familles.

Conditions de candidature

Cet appel à projets est ouvert aux associations et aux collectivités publiques et/ou territoriales.

La Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine sera particulièrement attentive :

- ✎ à la qualification des intervenants chargés de l'animation des actions ;
- ✎ aux modalités d'évaluation du projet et des actions ;
- ✎ à la réalisation de l'action sur la période de janvier à décembre 2023

Les actions éligibles

- **Action contribuant au vivre ensemble et à la compréhension des institutions et valeurs républicaines**

Le but est de prévenir les risques de rupture du lien social, de lutter contre toutes formes d'intolérance et de discriminations et de faire vivre le socle de valeurs communes qui unit l'ensemble de la population.

Les actions éligibles auront pour objectif :

- de renforcer le vivre ensemble, valoriser les savoirs propres aux identités collectives et individuelles et

- favoriser la rencontre et les échanges pour faire tomber les a priori et les clichés,
 - de sensibiliser et lutter contre toutes formes de discriminations et de préjugés qui favorisent le repli sur soi et la dévalorisation,
 - de contribuer à l'appropriation et la compréhension de l'Histoire, des institutions et des valeurs de la République, en mobilisant des exemples concrets et des réalités vécues,
 - d'encourager la culture du dialogue et du débat et le développement de l'esprit critique,
 - de donner la parole aux jeunes qui ont peu l'occasion de s'exprimer.
- **Action éducative de prévention de la radicalisation violente**

Le but est, au travers d'une pédagogie adaptée, de permettre aux jeunes et aux familles de comprendre ce phénomène et de lutter contre le basculement vers la radicalisation violente.

Les actions éligibles auront pour objectif :

- d'expliquer les mécanismes de radicalisation et développer l'esprit critique dans le cadre de la pédagogie du « contre discours »¹,
- d'apporter une éducation aux médias et à l'information liée aux théories complotistes,
- de permettre aux familles d'identifier les changements de comportement et des signes d'un processus de radicalisation violente.

○ **Action d'éducation au numérique et aux médias**

Le but est de développer ou renforcer l'éducation numérique afin de sensibiliser les jeunes et leurs parents aux risques liés à l'utilisation d'internet.

Les actions éligibles auront pour objectif :

- De favoriser la compréhension par les enfants et les jeunes des médias, de l'information et du numérique,
- De permettre l'acquisition par les enfants et les jeunes de compétences numériques et informationnelles : identifier un média et une information, connaître la chaîne de production d'une information à l'ère du numérique, analyser les différentes manières de consommer de l'information à travers la différence entre médias traditionnels et réseaux sociaux, etc.
- De sensibiliser aux dangers d'internet,
- D'accompagner les publics dans le repérage des méthodes de propagande et d'endoctrinement.

Afin de permettre aux porteurs de projet de mieux visualiser quels types d'actions peuvent être proposés pour chacune des catégories présentées supra, des exemples de projets financés en 2021 sont présentés en annexe 4.

Modalités de financement des projets retenus

Les financements apportés au titre de ce fonds doivent respecter les deux critères cumulatifs suivants :

- ☞ le montant total des recettes de la branche Famille ne peut excéder 80% du coût total annuel du projet. Ce niveau est un maximum qui ne sera pas attribué de manière systématique ;
- ☞ l'ensemble des recettes ne peut excéder 100 % du coût annuel du projet.

Attention, pour les structures bénéficiant d'une prestation de services (Centres Sociaux, Espaces de vie sociale...) seules les dépenses supplémentaires générées par l'action, et liées au coût logistique (location de matériel ou d'outils spécifiques) et/ou à l'intervention d'un expert (coût d'un intervenant extérieur) seront prises en compte dans le cadre de l'appel à projet Citoyenneté, vivre ensemble et promotion des valeurs républicaines. Les dépenses de personnel déjà financées par la prestation de service ne seront pas valorisées.

L'octroi d'un financement et le niveau d'intervention seront appréciés au regard de la qualité du projet déposé, des

¹ Le contre-discours ou discours alternatif, est un message offrant une alternative positive à une propagande extrémiste ou visant à déconstruire et à délégitimer des discours extrémistes.

partenariats pouvant être développés, de la qualification des personnes mobilisées, et dans la limite des crédits disponibles.

Modalités de versement

Après accord de la Commission d'action sociale de la Caf des Hauts-de-Seine, une avance peut être versée, correspondant à 50% du montant de la subvention, au cours de l'année d'octroi et dès réception de la convention signée par les deux parties.

Le solde de la subvention sera versé à la production d'un bilan qualitatif et financier du projet.

Dépôt des candidatures

Pour répondre à l'appel à projets, le postulant devra transmettre par mail le dossier « Appel à projet Promotion des valeurs de la République » signé et cacheté, avec l'ensemble des pièces justificatives listées en annexe de ce document, à l'adresse suivante :

caf92-bp-valeurs-de-la-republique@caf92.caf.fr

Le dossier de candidature complet devra être remis au plus tard le **12 juillet 2024**.

Les dossiers déposés complets seront instruits et examinés par les services de la Caf des Hauts-de-Seine, puis présentés au Conseil d'administration de la Caf pour décision. Les subventions sont attribuées dans la limite des fonds disponibles.

Pour tout besoin de renseignements complémentaires, nous vous invitons à contacter votre conseillère de territoire :

Pour les communes de Asnières-sur-Seine, Clichy-la-Garenne, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne :

Maeva BERRUBE ✉ maeva.berrube@cafnanterre.cnafmail.fr

Pour les communes de Bagneux, Bois-Colombes, Colombes, Courbevoie, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret :

Camille LECREUX ✉ camille.lecreux@cafnanterre.cnafmail.fr

Pour les communes de Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison :

Anne-Laure LASAREFF ✉ anne-laure.lasareff@cafnanterre.cnafmail.fr

Pour les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Garches, Marnes-la-Coquette, Saint-Cloud, Sèvres, Suresnes, Vaucresson, Ville-d'Avray :

Diego BENEDINI ✉ diego.benedini@cafnanterre.cnafmail.fr

Pour les communes de Clamart, Issy-les-Moulineaux, Malakoff, Meudon, Montrouge, Vanves :

Anna MARTIN ✉ anna.martin@cafnanterre.cnafmail.fr

Pour les communes de Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-robinson, Sceaux

Perrine MARTIN ✉ perrine.martin@cafnanterre.cnafmail.fr

ANNEXE 1 :
Pièces justificatives à fournir en complément du dossier de candidature

Justificatifs dans le cas d'une première demande :

Pour les associations

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention
Existence légale	- Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture.
	- Numéro SIREN / SIRET
Vocation	- Statuts
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire.
Capacité du contractant	- Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau
Pérennité	- Compte de résultat et bilan (ou éléments de bilan) relatifs à l'année précédant la demande (si l'association existait en N-1) - Rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment, celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions

**Pour les collectivités territoriales –
Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)**

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention
Existence légale	- Arrêté préfectoral portant création d'un EPCI et détaillant le champ de compétence
	- Numéro SIREN / SIRET
Vocation	- Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire, postal

Justificatifs à fournir lors d'un renouvellement de demande :

Pour les associations

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention
Existence légale	- Attestation de non changement de situation (annexe 2)
Vocation	
Destinataire du paiement	
Capacité du contractant	- Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau
Pérennité	- Compte de résultat et bilan (ou éléments de bilan) relatifs à l'année précédant la demande (si l'association existait en N-1) - Rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment, celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions

Pour les collectivités territoriales – Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention
Existence légale	- Attestation de non changement de situation (annexe 3)
Vocation	
Destinataire du paiement	

ANNEXE 2 : Attestation de non-changement de situation Association



**Promotion des valeurs de la République
et
Prévention de la radicalisation
ATTESTATION DE NON CHANGEMENT**

Cadre réservé à la Caf	
N° dossier	
Année	2021
Gestionnaire	
Commune de l'implantation	
Équipement	
Type Aide	Prévention de la Radicalisation
Famille pièces	Monter la convention d'objectifs et de gestion

Nom du gestionnaire

Adresse

Code postal

Commune

Nom du représentant légale

Téléphone

Nom de l'équipement

Adresse

Code postal

Commune

J'atteste que les pièces justificatives mentionnées dans le tableau ci-dessous, transmises à la Caf pour la signature de la convention arrivant à échéance,

- (1) *n'ont pas fait l'objet d'un changement depuis leur transmission*
- (2) *ont fait l'objet d'un changement (joindre le justificatif correspondant)*

Cocher les cases correspondantes pour chaque pièce dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'élément justifié	Justificatifs déjà fournis pour la signature de la convention	aucun changement (1)	changement (2)
Existence légale	Récépissé de déclaration en Préfecture.		
	Justificatif numéro SIREN/SIRET (Situation au Répertoire SIRENE)		
Vocation	Statuts		
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire (format IBAN), postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)		

Certifié conforme le

Nom et qualité du signataire

Signature et cachet

ANNEXE 3 : Attestation de non changement de situation collectivité territoriale



**Promotion des valeurs de la République
et
Prévention de la radicalisation
ATTESTATION DE NON CHANGEMENT**

Cadre réservé à la Caf	
N° dossier	
Année	2021
Gestionnaire	
Commune de l'implantation	
Equipement	
Type Aide	Prévention de la Radicalisation
Famille pièces	Monter la convention d'objectifs et de gestion

Nom du gestionnaire

Adresse

Code postal

Commune

Nom du représentant légal

Téléphone

Nom de l'équipement

Adresse

Code postal

Commune

J'atteste que les pièces justificatives mentionnées dans le tableau ci-dessous, transmises à la Caf pour la signature de la convention arrivant à échéance,

- (1) *n'ont pas fait l'objet d'un changement depuis leur transmission*
- (2) *ont fait l'objet d'un changement (joindre le justificatif correspondant)*

Cocher les cases correspondantes pour chaque pièce dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'élément justifié	Justificatifs déjà fournis pour la signature de la convention	aucun changement (1)	changement (2)
Existence légale	Justificatif numéro SIREN/SIRET (Situation au Répertoire SIRENE)		
Vocation	Statuts pour les établissements publics		
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire (format IBAN), postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)		

Certifié conforme le

Nom et qualité du signataire

Signature et cachet

ANNEXE 4 : Exemples de projets

➤ Action contribuant au vivre ensemble et à la compréhension des institutions et valeurs républicaines

Contexte – cadre du projet	<p>La ville de Suresnes par le biais de son service Jeunesse présente un nouveau projet à destination des collégiens afin de lutter contre la discrimination. Ainsi, elle s'associe avec trois collèges, dont un est situé en quartier de veille active et le cinéma de la ville a pour objectif de créer le débat et promouvoir l'égalité entre les sexes.</p> <p>Ce projet vise 450 collégiens de 12 à 15 ans.</p>
Objectifs du projet	<p>Intitulé du projet : « Je dis du cinéma »</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Favoriser la citoyenneté par l'éducation à l'image → Amener les jeunes à développer leur esprit critique → Amener les jeunes à interroger les stéréotypes → Apprendre à argumenter et animer un débat
Description de l'action	<p>Le projet propose un cycle ciné débat de 3 films autour de la thématique de l'égalité filles/garçons et offre la possibilité à une classe d'animer un débat auprès des autres élèves.</p> <p>La classe qui assurera le débat bénéficiera d'un accompagnement par la Maison pour la vie Citoyenne et l'accès aux droits.</p>

➤ Action d'éducation au numérique et aux médias

Contexte – cadre du projet	<p>Ce projet autour de la sensibilité numérique est porté par le Point Accueil Ecoute jeunes, il fait suite à des problèmes de harcèlement sur internet rencontrés par des jeunes et à un questionnement des jeunes et des usagers du « Café des parents », mais aussi du CLSPD, d'un lycée et de jeunes en insertion professionnelle.</p> <p>Partenariat : Association de Coordination des centres sociaux (référentes familles), Cod'Jeunes (réalisation d'un reportage sur les dangers d'internet), Coordinatrices DAIP (Dispositif d'accompagnement informatique de proximité), Mission locale, Etablissements scolaires.</p>
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> → Informer les jeunes et les parents sur les dangers d'internet → Donner au public les moyens d'identifier une addiction, en particulier sur l'usage d'internet → Amener le public à réfléchir aux conséquences de leur identité numérique via les réseaux sociaux → Amener les jeunes à maîtriser leur image sur le net

	→ Amener les parents à dialoguer avec leurs enfants sur le bon usage d'internet
Description de l'action	Ateliers/groupes de parole d'une durée d'1h/1h30 sur les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> → Le web social, un merveilleux terrain miné (photo-langage) → Addiction et cyberdépendance → Exposition à des contenus violents ou pornographiques → Cyberprédateurs → Usurpation d'identité, piratage → Vie privée et données personnelles, Réputation numérique et insertion professionnelle

➤ **Action éducative de prévention de la radicalisation violente**

Contexte – cadre du projet	Le projet est proposé au sein d'établissements scolaires par l'Association française des victimes du terrorisme (AFVT), en partenariat avec l'Education Nationale. Le pôle prévention de l'AFVT a pour objectif de mobiliser la société civile contre les dangers de l'extrémisme via une pluralité de dispositifs et de ressources tel que le programme « Terrorisme, et si on écoutait les victimes ? » qui s'inscrit dans une démarche de transmission et de pédagogie auprès de différents publics (professionnels, établissements scolaires, prisons...).
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Écouter les victimes du terrorisme et les élèves sur le phénomène du terrorisme qui met à l'épreuve nos sociétés et produit de nombreuses confusions pour les jeunes générations, - Sensibiliser et développer l'esprit critique et la réflexion chez les élèves sur les valeurs de la République, la violence et les discours radicaux, - Réfléchir sur la construction de la mémoire collective, - Accompagner les professeurs pour aborder les thèmes délicats du terrorisme et de la radicalisation et leur traitement médiatique.
Description de l'action	Les projets proposés dans les différents établissements, en lien avec les programmes de l'Education Nationale, en particulier ceux de français, d'Histoire, de droit, et d'éducation morale et civique s'inscrivent dans une progression pédagogique en plusieurs étapes, un travail avec les équipes pédagogiques, plusieurs séances d'atelier avec les élèves et un moment de rencontre et de dialogue entre élèves et victimes du terrorisme. Toutes les étapes sont réalisées en concertation avec les professeurs et proviseurs des lycées.

ANNEXE 5 : Répartition des CED

REPARTITION TERRITORIALE DES CONSEILLERS EN DEVELOPPEMENT (CED)

